

PAR COURRIEL

Québec, le 10 avril 2024

Madame Julie Leclerc  
Chargée de projet à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
[julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré –  
Questions complémentaires – DQ15**

---



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **12 avril** prochain à **10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Sur la base de l'état actuel des connaissances et de l'explication fournie par Mathieu Gauthier de l'INSPQ en séance publique (DT2, p. 24), veuillez valider et commenter les données contenues dans le DA1, p. 4 et 5 en tenant compte de la réponse (2b) de l'INSPQ dans le DQ11.1, p. 6.
2. Lors de l'analyse du projet éolien Seigneurie de Beaupré 4 en 2012, le rapport du BAPE soulignait que l'habitat légal de la grive de Bicknell n'était pas inscrit au *Règlement sur les espèces fauniques vulnérables ou menacées et leurs habitats*. Questionnée sur une possible inscription, la représentante du secteur Faune du MRNF a indiqué que cela pourrait se faire dans les prochaines années. Le Ministère envisage-t-il toujours d'inscrire l'habitat de la grive à ce règlement ? Si non, quelles sont les avenues qu'il privilégie pour protéger son habitat de nidification ?